

Volet B**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Réservé
au
Moniteur
belge***25374982***Déposé
04-12-2025

Greffe

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/12/2025 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0474498363

Nom(en entier) : **DANIEL PIROT ET FILS**

(en abrégé) :

Forme légale : Société anonyme

Adresse complète du siège Rue Général-Molitor, Villance 127
: 6890 Libin**Objet de l'acte :**

DENOMINATION, DEMISSIONS, NOMINATIONS, SIEGE SOCIAL

D'un procès-verbal dressé par le notaire François GILSON, de résidence à Paliseul en date du vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, en cours d'enregistrement, il résulte que :

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "DANIEL PIROT ET FILS", dont le siège social est établi à 6890 Villance, rue Général Molitor, 127. Société inscrite au Registre des personnes morales de Neufchâteau et immatriculée à la banque carrefour des entreprises sous le numéro 0474.498.363 et immatriculée à la TVA sous le numéro BE0474.498.363 Société constituée suivant un acte reçu par le notaire Bernard CHAMPION à Bertrix le quatre avril deux mille un, publié aux annexes du Moniteur belge du dix-huit avril suivant sous le numéro 20010418-196

Dont les statuts ont été modifiés à diverses reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par le François GILSON soussigné le quatorze novembre deux mille vingt-trois, publié aux Annexes du Moniteur belge du vingt-sept novembre suivant sous la référence 23437418.

A, après délibération, adopté les résolutions suivantes, à l'unanimité, chacune séparément :

EXPOSE PREALABLE

Les associés déclarent qu'aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire sous seing privé en date du dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq, il a été acté ce qui suit à la date du dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq :

- le transfert du siège social à 6890 Villance, rue Wez de Bouillon, 20,
- la démission de Monsieur Loïc PIROT de son mandat d'administrateur de la société. La décharge sera décidée lors de la prochaine assemblée générale.
- la démission de Monsieur Dimitri PIROT de son mandat d'administrateur de la société. La décharge sera décidée lors de la prochaine assemblée générale.
- La nomination de la société à responsabilité limitée PRT CONSULTING représentée par son représentant permanent Monsieur Dimitri PIROT, en qualité d'administrateur de la société. Son mandat sera rémunéré et se terminera lors de l'assemblée générale de l'année deux mille vingtneuf.
- La nomination de la société à responsabilité limitée PIROT L MANAGEMENT représentée par son représentant permanent Monsieur Loïc PIROT, en qualité d'administrateur de la société. Son mandat sera rémunéré et se terminera lors de l'assemblée générale de l'année deux mille vingtneuf.

PREMIERE RESOLUTION – CHANGEMENT DE DENOMINATION

L'assemblée générale décide de changer la dénomination de la société et d'adopter la dénomination suivante : « PIROT ».

L'article un des statuts sociaux est remplacé par le texte suivant :

« ARTICLE UN – DENOMINATION ET FORME

La société revêt la forme d'une société anonyme

*Elle est dénommée « **PIROT** ». ».*

Il en sera tenu compte dans la coordination des statuts.

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type "Mention").

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de donner la mission au notaire soussigné d'établir et de signer la coordination des statuts, conformément à la décision précédente, et d'assurer son dépôt au dossier de la société.

Vote : Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le conseil d'administration composé notamment de Monsieur Daniel PIRT et de Madame Arlette RENAULT, décide à l'unanimité de révoquer Monsieur Daniel PIROT de son mandat d'administrateur-délégué de la société et de nommer deux nouveaux administrateurs-délégués. Sont nommés administrateurs-délégués :

- la société à responsabilité limitée PRT CONSULTING représentée par son représentant permanent Monsieur Dimitri PIROT, précitée

- la société à responsabilité limitée PIROT L MANAGEMENT représentée par son représentant permanent Monsieur Loïc PIROT, précitée.

Leur mandat a pris cours le dix-neuf novembre deux mille vingt-cinq pour se terminer lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année deux mille vingt-neuf.

L'administrateur-délégué est chargé de la gestion journalière de la société, et de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Les émoluments de l'administrateur-délégué sont fixés suivant les décisions du conseil d'administration.

A l'unanimité, le conseil décide en outre d'appeler aux fonctions de président Monsieur Daniel PIROT, prénommé, qui accepte.

Le mandat de président ainsi nommé est gratuit.

Vote : cette résolution est adoptée à l'unanimité.

POUR EXTRAIT ANALYTIQUE CONFORME, délivré avant enregistrement pour être déposé au greffe du Tribunal de l'entreprise et aux fins de publication au Moniteur Belge.

François GILSON, Notaire à Paliseul.

Déposés en même temps :

- expédition de l'acte,
- coordination des statuts.